

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN

La réunion a débuté le 15 octobre 2024 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur DUSACQ Maxime.

Membres présents :

Mmes, MM BAGUET Chantal, DEFERT Marie-Annick, DURIET Céline, DUSACQ Maxime, GALLAND Delphine, GERARD Michel, GUILLAUMET Dominique, JEANTOT Jérôme, KERCKHOFFS Marie-Line, MAILLAT Jean-Marie, MULLER Betty, NARCY Fabienne, NOIROT Sylvette, REMIGIUS Marie-Christine.

Membres absents représentés :

M. DELSAUX Emmanuel : Pouvoir donné à Mme NOIROT Sylvette.

Membres absents :

Mmes, MM LAMAUD Christine, REGNAULT Laurent, SANTILLY Cédric, SCAGLIA Thierry.

Secrétaire de séance : Madame DURIET Céline

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès verbal de la séance précédente
- 2024_04_01 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE
- 2024_04_02 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PACK LOGICIEL MOBYDOC
- 2024_04_03 - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU RESEAU DES MEDIATHEQUES
- 2024_04_04 - CREATION EMPLOI AU SAJE
- 2024_04_05 - CENTRE CULTUREL FONDS DE CONCOURS DE TCM
- 2024_04_06 - EMPRUNT POUR LA RENOVATION DU CENTRE CULTUREL
- Questions diverses

- Approbation du Procès verbal de la séance précédente

Mme Betty Muller signale une faute de frappe qui sera corrigée.

13 voix pour

2 abstentions : Mme DEFERT Marie-Annick, M JEANTOT Jérôme.

2024_04_01 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rappelle que la Mission Locale a pour objectif de promouvoir directement ou indirectement toutes actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et de participer à la mise en œuvre d'une politique globale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en prenant en compte les projets locaux et les spécificités territoriales. Il précise que la commune a d'excellents contacts avec elle et que cette convention a pour objet de formaliser les relations partenariales et les conditions de financement afin d'assurer la gestion du dispositif d'accueil et le suivi des jeunes.

La prestation comprend en particulier :

- La diffusion des offres d'emploi, d'alternance et de recrutement.
- La promotion des métiers avec visite d'entreprise.
- La mise en situation en milieu professionnel (CERFA 13912)

Il est donc proposé au Conseil d'approuver cette convention (jointe en annexe de la délibération)

15 voix pour

2024_04_02 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PACK LOGICIEL MOBYDOC

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rappelle que le réseau des médiathèques de TCM compte 15 sites et qu'il est coordonné par la Médiathèque Jacques-Chirac. Il dispose d'un catalogue commun regroupant toutes les ressources des médiathèques partenaires (livres, CD, DVD, jeux vidéo, ressources numériques,...), mises à disposition des usagers détenteurs de la « carte réseau ».

Ce catalogue fonctionne à l'aide d'un Système Intégré de Gestion de Médiathèque (SIGB), composé d'un progiciel et de plusieurs modules, fournis par la société MOBYDOC avec laquelle Troyes Champagne Métropole a contracté.

La convention a pour objet la mise à disposition du partenaire, à titre gracieux, non exclusif et non cessible, d'un Système Intégré de Gestion de Médiathèque (SIGB) permettant de gérer les collections et les comptes emprunteurs des usagers de l'ensemble des médiathèques du réseau via le progiciel de MOBYDOC.

Le coût de maintenance de tout nouveau logiciel intégré au présent progiciel sera à la charge du Partenaire.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver cette convention (jointe en annexe de la délibération) qui est conclue pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2025, renouvelable trois fois par tacite reconduction.

15 voix pour

2024_04_03 - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU RESEAU DES MEDIATHEQUES

RAPPORTEUR : M. le Maire

Comme indiqué dans la délibération précédente, le réseau des médiathèques de Troyes Champagne Métropole, destiné à desservir la population du territoire de l'agglomération, comprend 15 sites. Son objectif est d'offrir au public un accès large et facilité aux ressources documentaires disponibles sur le territoire de TCM, via les services suivants :

- Un catalogue commun regroupant toutes les ressources des médiathèques partenaires (livres, CD, DVD, jeux vidéo, ressources numériques...), à disposition des usagers détenteurs de la « carte réseau » ;
- Un site internet permettant de les consulter et de les réserver à distance ;
- Un service de navette permettant d'emprunter et de rendre les documents disponibles dans le catalogue, dans la médiathèque partenaire de son choix, en fonction de son lieu d'habitation, de travail, de loisirs, ;
- Une communication commune : agenda, réseaux sociaux et site internet.

Son fonctionnement collaboratif permet aux médiathèques membres des échanges professionnels au bénéfice des bonnes pratiques, de l'évolution des services pour le public et d'actions culturelles partagées.

La convention qui est proposée définit les conditions du partenariat entre Troyes Champagne Métropole et le Partenaire. (Convention jointe en annexe).

Il est proposé d'approuver cette convention conclue pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et renouvelable trois fois par tacite reconduction.

15 voix pour

2024_04_04 - CREATION EMPLOI AU SAJE

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rappelle au conseil la situation de la médiathèque et du SAJE pour ce qui concerne le personnel.

Deux postes sont affectés à la médiathèque, un poste de direction et un poste « d'adjoint du patrimoine ». Lors du départ de la directrice de la médiathèque, son adjointe a été nommée responsable et l'autre poste n'a pas encore été pourvu.

Deux postes sont également affectés au SAJE un poste de direction et un poste « d'adjoint d'animation ». L'agent affecté sur ce poste assure l'interim de la directrice en son absence.

Si cet agent remplit très bien les fonctions d'animation, mais il a, en revanche, quelques difficultés à assurer l'interim de la direction. Il est donc proposé, avec son accord, de la faire passer sur le poste d'animatrice au SAJE complété, par une partie, de celui vacant à la médiathèque ainsi de créer un poste d'adjoint de direction pour le SAJE dans les conditions suivantes :

► un poste relevant soit du cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux (avec diplôme de direction), soit de celui des animateurs territoriaux, ou en l'absence d'agent statutaire, répondant aux critères demandés, un agent contractuel de catégorie C ou B, à temps complet (35h/hebdo), recruté dans les conditions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le candidat contractuel doit pouvoir justifier, au minimum, d'un diplôme de niveau IV (bac minimum) et d'un BPJEPS exigé (avec option direction) ou équivalent.

Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint de direction du SAJE de mineurs dans les conditions précisées ci-dessus

La rémunération correspond à la base statutaire pour un titulaire et, pour un contractuel, elle est fixée dans la limite de l'indice terminal du cadre d'emploi des animateurs territoriaux.

13 voix pour

2 voix contre : M DELSAUX Emmanuel (représenté), Mme NOIROT Sylvette

2024_04_05 - CENTRE CULTUREL FONDS DE CONCOURS DE TCM

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire informe le conseil que, par délibération en date du 20 septembre 2024, le conseil communautaire de TCM a attribué à la commune un fond de concours d'un montant de 183 719 € maximum, soit 20% du montant des travaux (918 595 €), pour la rénovation du centre culturel.

Il est demandé au conseil d'accepter ce fonds de concours.

15 voix pour

2024_04_06 - EMPRUNT POUR LA RENOVATION DU CENTRE CULTUREL

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rappelle que pour financer les travaux de rénovation du Centre Culturel il est nécessaire de recourir à un prêt relais d'un montant total de 400 000 euros. En effet la commune dispose d'une trésorerie de 1 000 000 €. Le montant des frais de rénovation est supérieur à cette somme. Les subventions obtenues pouvant être versées tardivement la commune risque donc d'avoir des difficultés de trésorerie. Il est donc préférable de le prévoir et d'envisager un prêt.

Après consultation de plusieurs banques, il est envisagé de souscrire un emprunt à taux fixe « court terme relais sur 24 mois » auprès du Crédit Agricole Champagne Bourgogne pour un montant de 400 000 € avec les caractéristiques suivantes :

Taux : 3.08%

Durée totale maximum : 24 mois

Frais divers : frais de dossier à 0.15% du montant sollicité

Type d'amortissement : constant à échéance trimestrielle.

Montant des intérêts par trimestre : 3080 €:

En cas de remboursement anticipé : pas d'indemnité

15 voix pour

Informations diverses

Centre culturel

M. J.M. MAILLAT fait le point sur l'avancement des travaux du centre culturel et précise que le planning est bien suivi.

Troyes Aube Habitat

M. le Maire informe qu'il a reçu avec **M Michel GERARD** des représentants de Troyes Aube Habitat qui avaient souhaité présenter un nouveau projet sur la partie arrière de la propriété du Carmel.

Ce projet, certes moins dense que le premier déjà présenté, serait à destination des seniors, mais sans garanties que ce soit le cas durablement. La municipalité émet donc une réserve et un avis défavorable à la réalisation d'un tel projet. Dans le cadre de la révision du PLU cet espace sera défini comme un espace boisé protégé.

Recensement

Il aura lieu entre le 15 janvier et le 16 février 2025. La commune sera divisée en 6 secteurs avec un recenseur par secteur.

Église de Lépine

Un devis sera établi par les architectes (M. Juvenelle)

Pour des raisons de sécurité la dépose du clocher s'impose. Le coût est estimé à 2 000 €

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h30.

Madame DURIET Céline
Secrétaire de séance



Monsieur DUSACQ Maxime,
Maire

Pour le Maire,
Le 2^{ème} Adjoint délégué
Michel GERARD

